

ADHERENT DU SYNAMOME UNIQUEMENT

Vous êtes à jour de votre cotisation 2025

Le SYNAMOME, conformément à la loi, s'est doté d'un médiateur de la consommation désigné lors du conseil d'administration du 07 novembre 2019. La prise en charge est faite par le SYNDICAT pour ses Adhérents pour un montant de 1500 € par an. L'inscription est donc gratuite pour tous les adhérents à jour de leur cotisation.

Si votre cotisation n'est pas à jour, au 10/03/2025 vous ne pourrez pas être pris en charge.

Votre médiateur de consommation est **la SOCIETE DE MEDIATION PROFESSIONNELLE** (voir coordonnées ci-dessous)
Parmi les avantages procurés à ses membres par votre syndicat, figure la prise en charge de l'adhésion à cet organisme, étant entendu que le coût d'une éventuelle médiation à l'initiative d'un consommateur reste à votre charge.

Pour bénéficier de ce service, vous devez tout d'abord vous identifier sur le lien suivant, en remplissant les informations concernant votre entreprise :

<http://www.mediateur-consommation-smp.fr/synamome-adherer-au-service-de-mediation-de-la-consommation/>

Une fois cette démarche effectuée, vous recevrez sous 24/48 heures un mail de la SOCIETE DE MEDIATION PROFESSIONNELLE

vous invitant à afficher dans vos bureaux un logo ainsi des mentions à faire figurer sur votre site Internet et sur vos contrats.

INTERLOCUTEUR SYNAMOME

Jérôme MESSINGUIRAL



Médiateur de la consommation :
Société Médiation Professionnelle www.mediateur-consommation-smp.fr
24 rue Albert de Mun - 33000
Bordeaux« 06 72 90 96 92
messinguiral@cpmn.fr

Document à retourner au SYNAMOME par mail : adhesion@synamome.org

A compléter par adhérent chaque année

A jour de ma cotisation Syndicale

☒ Oui

☐ Non

Nombre de médiations en 2024

0

Nombre de constructions réalisées en 2024

Neuf : 0

Rénovation : 0

Extension : 0

Pour l'adhérent du SYNAMOME

Fait le : 16/07/2025

Signature + Cachet

